

Visites et circuits  
Groupes et individuels

# Pau-Pyrénées

## Les vacances ça s'invente.



# Circuits Groupes et Individuels

## Un service réceptif complet

Le service réceptif de l'Office de Tourisme et des Congrès de Pau vous présente dans les pages suivantes une gamme complète de programmes, avec des circuits groupes "journée", des formules week-end en individuel, mais aussi un service groupes à la carte (transports, hébergements, combinaisons sur plusieurs jours...) ainsi qu'un service affaires et entreprises.

**La garantie de trouver la bonne prestation !**

## Une équipe Pau-Pyrénées

Notre destination vous offre une palette d'une rare diversité, avec sa richesse culturelle et historique, le spectacle somptueux de la nature, et la permanence d'un certain art de vivre. Notre équipe est à cette image : constituée à la fois de professionnels expérimentés - *agents de voyage, guides touristiques, spécialistes des sports de pleine nature* - et passionnés - *art et histoire, culture traditionnelle, sports, montagne, vins et gastronomie...*

**La garantie de trouver le bon interlocuteur !**

INFORMATIONS / RÉSERVATION

+33 (0)5 59 27 17 49

[receptif@tourismepau.fr](mailto:receptif@tourismepau.fr)

[www.tourismepau.com](http://www.tourismepau.com)

## Les circuits groupes “journée” page 4

De la simple visite de 2h à la journée complète de 10h, tous les sites et thèmes phares de la destination sont proposés : tour de ville ou visites à pied, Musée National du château de Pau, Henri IV, Haras nationaux, vignobles, vallées pyrénéennes, cités du Béarn, escapade en Aragon, etc.



## Le service groupes “à la carte” page 18

Nous vous proposons les services “à la carte” classiques d’un réceptif, avec la réservation de vos hébergements (du 1\* au 4\*\*\*\*\* luxe), des transports dans la région, mais aussi la réalisation de devis pour des programmes “combinés” sur plusieurs jours.

## Le service affaires et entreprises page 19

Pour alterner vos séminaires avec la détente ou l’organisation d’une soirée. Pour combiner vos opérations “incentive” avec l’incroyable richesse d’activités et de sites de la région, ou tout simplement accueillir un petit groupe de VIP’s. Mais aussi pour “boucler” vos congrès avec la réservation hôtelière ou des visites.



## Les circuits individuels page 20

Des programmes week-end spécialement adaptés aux individuels (couples, familles, amis), alternant la découverte de la belle capitale béarnaise, mais aussi celle des environs (vignoble de Jurançon, chemins de St-Jacques-de-Compostelle...).

## CIRCUITS GROUPES

# 2h

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**5,60**€/pers.  
15€/pers. avec transport\*

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**4**€/pers.  
9€/pers. avec transport\*

\* Le prix avec le transport est valable uniquement pour le produit 2h00 "Pau d'hier et d'aujourd'hui"

## 2h

## Pau d'hier et d'aujourd'hui

G01



**T**our panoramique de la ville en bus d'environ 1h. Les visiteurs découvriront Pau d'hier et d'aujourd'hui sur un itinéraire conçu pour offrir une bonne vue d'ensemble de la capitale du Béarn. Le tour sera suivi d'une visite pédestre commentée en centre-ville (1h), qui permettra à chacun de tomber sous le charme de la cité d'Henri IV.



## 2h

## Histoire et petites histoires de Pau

G02



**A**u cours d'une balade pédestre guidée de 2h, au cœur du centre-ville, les visiteurs découvriront la cité à travers son histoire et son riche patrimoine, mais également par son "côté cour" insolite, au travers d'anecdotes, de légendes et de mystères...



2h

## Du Romantisme à la Belle Epoque

G03



Une époque qui a marqué très fortement la ville, dans les espaces et l'architecture. De la station climatique à la ville "Reine des sports", le visiteur découvrira le charme urbain XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> de Pau, une des premières stations de villégiature de France à cette époque, avec en particulier sa célèbre colonie anglo-américaine. Visite pedestre facile.

2h

## La ville qui poussait comme un jardin

G04



Pau, Grand prix National de fleurissement, classée 4 fleurs. 80 m<sup>2</sup> de parcs et jardins par habitant !

Ce sont 120 jardiniers qui œuvrent pour séduire les palois et accueillir les visiteurs.

Ici la ville est dans un jardin : les sentiers du Roy, le parc du château, les squares Saint-Martin et Georges Besson, le parc Beaumont n'auront plus de secret pour les amoureux d'espaces verts.

Balade pedestre avec découverte des arbres et essences remarquables des jardins publics.

4h

## Spéciale randonnée citadine

G04 b

Programme de 4h à pied, à travers les parcs et jardins de la ville. Une balade découverte insolite et pleine de surprises, commentée par votre guide, au cœur de la ville «verte». *Fiche détaillée sur simple demande.*

CIRCUITS  
GROUPES

4h

## Circuit 2h au choix **+2h** Patrimoine et histoire

Les visites de sites suivantes, d'une durée de 2h, s'ajoutent à l'une des visites de ville 2h (au choix – page 4 et 5) pour composer un programme demi-journée (4h).

2h **+2h**

### Cathédrale de Lescar

G10



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**9**€/pers.  
17€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**5,50**€/pers.  
11€/pers. avec transport

La cathédrale romane de l'ancienne capitale du Béarn, à quelques minutes de Pau, offre au visiteur un magnifique ensemble architectural médiéval sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans un écrin de belles demeures anciennes béarnaises.

2h **+2h**

### Château de Pau

G11



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**14**€/pers.

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**10**€/pers.

Le Château de Pau est le château natal d'Henri IV. Cet édifice perpétue l'hommage et la légende du "Bon Roy Henri". Restauré au XIX<sup>ème</sup> siècle, classé Musée National, il présente 1000 ans d'histoire et offre aux visiteurs un riche ensemble décoratif, ainsi qu'une impressionnante collection de tapisseries des Gobelins du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle.



2h +2h

## Haras National

G12



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**13,50** €/pers.  
21,50€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**9** €/pers.  
14€/pers. avec transport

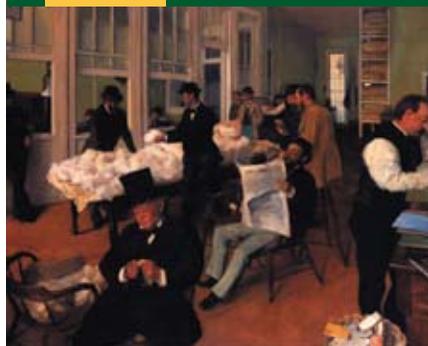
Une entreprise vivante dont l'activité principale est la reproduction des équidés, symbole de l'élevage équin qui classe le département des Pyrénées-Atlantiques au 1<sup>er</sup> rang en France ! Le haras possède 60 étalons de trait, de sang et de sport, notamment de races régionales (anglo-arabes, mérens, pottocks, poneys landais). Particularité du site : la collection de voitures hippomobiles du XIX<sup>ème</sup> siècle de la ville de Pau et du haras, parc arboré de 13 ha et château du XVIII<sup>ème</sup>.



2h +2h

## Musée des Beaux-Arts

G13



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**11,50** €/pers.

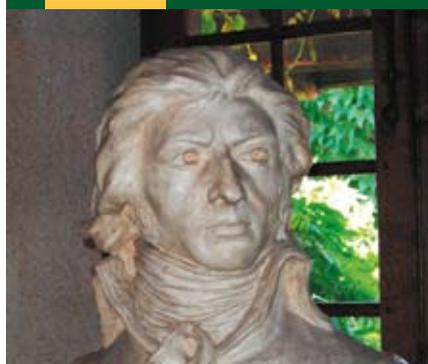
Groupe de  
36 à 50 personnes  
**7,50** €/pers.

Outre le chef-d'œuvre de Degas "Le Bureau de Coton à la Nouvelle-Orléans", le Musée présente une très belle collection diverse et variée des écoles flamandes, hollandaises, italiennes, espagnoles et françaises du XV<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle. C'est le second musée d'Aquitaine par la richesse de ses collections.

2h +2h

## Musée Bernadotte

G14



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**11,50** €/pers.

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**7,50** €/pers.

Dans le cadre d'une authentique maison béarnaise du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui le vit naître, venez découvrir la fabuleuse épopée de Jean-Baptiste Bernadotte, simple soldat, devenu fidèle compagnon d'armes de Bonaparte, Maréchal d'Empire et enfin Roi du royaume de Suède et de Norvège, dont la famille règne toujours actuellement.

CIRCUITS  
GROUPE

4h

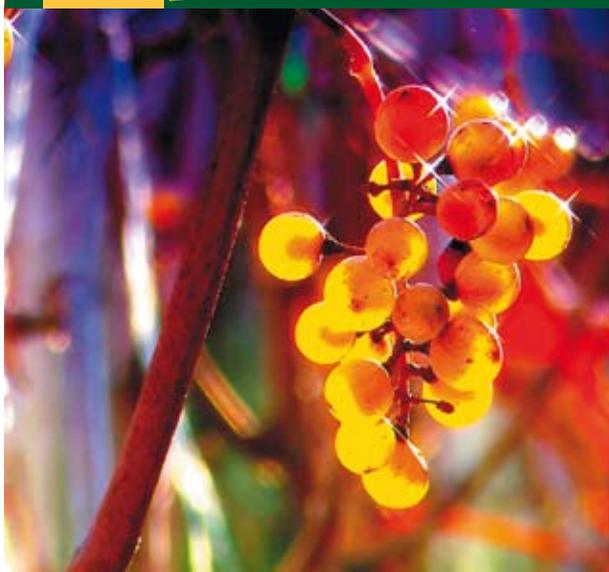
## Circuit 2h au choix **+2h** Gastronomie et terroir

Les visites-dégustation suivantes, d'une durée de 2h, s'ajoutent à l'une des visites de ville 2h (au choix – page 4 et 5) pour composer un programme demi-journée (4h).

2h **+2h**

### Vin de Jurançon

G15



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**9,50** €/pers.  
17€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**5,50** €/pers.  
11€/pers. avec transport

**L**e Jurançon, “*vin du Roi, roi des vins*”. Rendu célèbre par le baptême d’Henri IV, il fut le vin des grandes cérémonies de la maison de France. Aujourd’hui, c’est un vignoble de près de 1000 hectares aux portes Sud de Pau, dont les vins blancs se retrouvent sur les plus grandes tables. Vin de fête et de prestige à la fois, il séduit et ne s’oublie jamais quand on l’a goûté. Visite dégustation à la cave coopérative de Jurançon à Gan (fermée le dimanche sauf juillet et août) ou chez un viticulteur.

2h **+2h**

### Chez un artisan confiseur

G16



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**9,50** €/pers.  
17€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**5,50** €/pers.  
11€/pers. avec transport

**Q**ui ne connaît pas les fameuses “Coucounettes” de Francis Miot ? En quelques années, le meilleur confiturier de France a su faire connaître bien au-delà de nos frontières une spécialité de Pau dont il est le créateur. Son espace gastronomique propose aux visiteurs la découverte du musée de la confiture et de la confiserie, suivie de démonstrations diverses de productions de confitures, bonbons et chocolats par les chefs chocolatiers confiseurs. La présentation d’une exposition d’œuvres artistiques en sucre et chocolat clôturera ce rendez-vous gourmand (fermé le dimanche).

2h +2h

## Cité des abeilles

G17



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**14,50** €/pers.  
22,50€/pers. avec transport

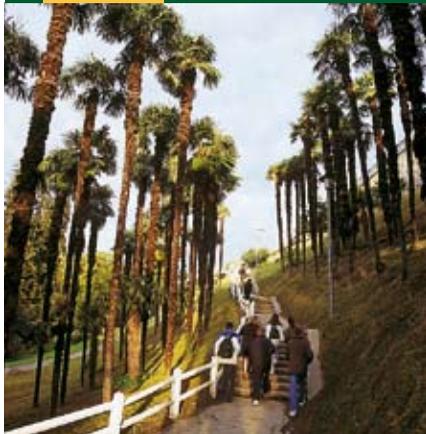
Groupe de  
36 à 50 personnes  
**9** €/pers.  
16€/pers. avec transport

La découverte d'un site muséographique unique en France dans sa conception, avec un parcours évolutif et fascinant dans le monde des abeilles. L'exploitation familiale des débuts a fait place à un magnifique écomusée sur les coteaux du Jurançon. Cet espace réunit une étonnante documentation sur l'apiculture d'hier et d'aujourd'hui. Des ruches de différentes régions et différents pays sont présentées au public. Le visiteur peut suivre minute par minute l'évolution d'une colonie d'abeilles. Une boutique accueille les visiteurs gourmands.

3 ou  
4h

## Rallye patrimoine &amp; terroir dans Pau

G18



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**30** €/pers.

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**23** €/pers.

Balade pédestre ludique au cœur de la cité paloise, sous forme de rallye avec questionnaire et halte gourmande. Accueil par l'équipe de l'Office de Tourisme. Explication sur le déroulement du rallye. Préparation des équipes (constituées la veille si possible). Remise des questionnaires et feuilles de route / plans ville.



Puis départ pour le rallye dans Pau par équipes de 4 : Balade dans le centre ville, avec découverte du patrimoine historique (château, quartier ancien, Place Royale, etc..) et gastronomique béarnais. Les questions portent sur ces 2 thèmes principaux.

En fin de rallye. Arrivée au bar réservé ou à votre hôtel. Collation avec proclamation des résultats et remise des lots «souvenirs de la cité d'Henri IV».

*Option 4h avec étapes gourmandes et dégustations  
Devis sur demande*

## CIRCUITS GROUPES

# 1J

## Spécial évènement Pau 2010 !

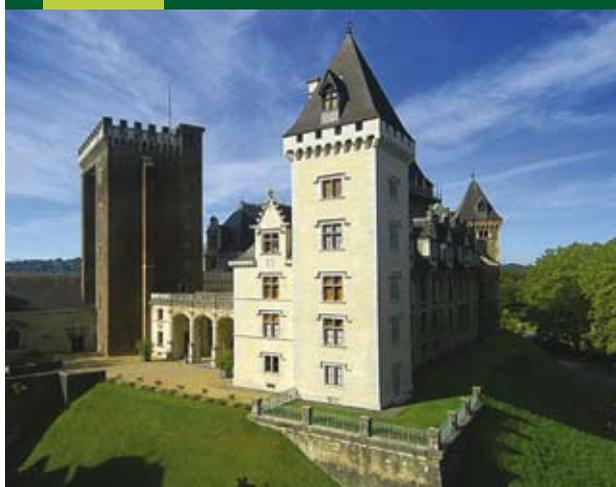
A l'occasion du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la mort d'Henri IV, et de la programmation du spectacle exceptionnel « les illuminations du château », nous vous proposons une formule adaptée de cette journée Henri IV, avec prolongement en soirée.

Demandez la fiche-produit avec programme spécial + dates (spectacle le samedi uniquement)

6/8h

## Journée Henri IV

G20



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**42**€/pers.  
57€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**39**€/pers.  
48€/pers. avec transport

Un programme incontournable pour une toute première visite en Béarn. Journée dédiée à Henri IV, le Vert Galant ou "Nouste Henric" pour les béarnais, qualificatif pour désigner le plus populaire des rois de France.



### **Matinée**

Accueil place de la Monnaie / ou péage n° 10 - parking entrée Pau / ou votre hôtel palois.

En bus, accompagnés de votre guide, vous poursuivrez votre découverte de la ville par un tour panoramique. La matinée s'achèvera par la visite du château natal du "bon roi Henri".

### **Déjeuner**

"La Poule au pot", une spécialité qui illustre bien le Béarn gastronomique.

### **Après-midi**

Visite pédestre de Pau, du Boulevard des Pyrénées au "Bourg-vieux" près du château.

Continuation en bus sur les coteaux de Jurançon. Visite d'un chai et dégustation chez un viticulteur renommé de l'appellation.

Retour à Pau. Fin de nos prestations.

*Cette journée peut être complétée par une visite des ateliers et musée "Féerie Gourmande" créés par Francis Miot, Membre de l'Académie Culinaire de France. Il est accompagné de Jean-Jacques Cazala, un des meilleurs chocolatiers de France. Cette découverte gastronomique est programmable du lundi au samedi sans supplément de prix et comprise dans une journée de 8 heures.*

Venez assister à cette manifestation exceptionnelle que sont les Floralies nationales, qui constituent le plus coloré et imaginaire des événements au cœur de la ville jardin. Depuis 1983, Pau détient la 4ème fleur des villes et villages fleuris, et la ville fut de 1990 à 1997 Grand Prix national de fleurissement. Les participants seront accueillis sur le thème : « le Romantisme, la Belle Epoque ». Suivant la formule proposée, profitez de l'occasion pour découvrir la belle cité d'Henri IV et son château, le vignoble de Jurançon et les paysages somptueux du Béarn à l'automne.

### LES FLORALIES

Sur les 6 ha du Parc des Expositions, les plus grandes villes françaises seront représentées. Des villes européennes, jumelées à Pau, seront également associées à cette manifestation. 130 exposants, le jardin des roses, le grand show d'art floral, l'Oscar national des villes fleuries et la présentation des orchidées du monde compléteront l'ensemble des animations. Compter une ½ journée minimum pour la visite.



### 3 FORMULES GROUPES PROPOSEES

#### Formule ½ journée

La formule la plus simple qui combine les Floralies et le déjeuner à Pau. Idéal pour les groupes du Sud Ouest souhaitant effectuer l'excursion à la journée.

#### Formule journée

Une formule sympa qui combine la découverte guidée du vignoble de Jurançon et dégustation, suivi du déjeuner et les Floralies dans l'après midi. Idéal pour les groupes du Sud Ouest à la journée, ou dans le cadre d'un voyage, pour coupler avec une autre journée dans la région.

#### Formule 2 jours

Une formule complète, prétexte à voyage en Béarn, qui combine une journée aux Floralies avec déjeuner + une journée guidée à la découverte de Pau cité d'Henri IV, de la Roseraie de Barbary et du vignoble de Jurançon.

Option hébergement en 2\*\* ou 3\*\*\* avec supplément

Groupe à partir  
de 20 personnes  
**29** €/pers.  
hors transport

Groupe à partir  
de 20 personnes  
**36** €/pers.  
hors transport

Groupe à partir  
de 20 personnes  
**66** €/pers.  
hors transport

Fiches-produits détaillées + prix, sur simple demande au service réservation :  
tel : 05 59 27 17 49, mail : [receptif@tourismepau.fr](mailto:receptif@tourismepau.fr) ou sur le site : [www.tourismepau.com](http://www.tourismepau.com)

8h

## Chemins de Saint Jacques en Béarn

Lescar – Orthez - Lacommande

G36



Le Béarn est traversé par les 2 voies majeures du “chemin des étoiles” : la voie d’Arles et la voie du Puy. Ce programme culturel attractif allie sites et patrimoine au pied des Pyrénées, dans une journée dédiée aux pèlerins traversant la France pour rejoindre Saint Jacques de Compostelle.

### **Matinée**

Accueil place de la Monnaie /ou péage n° 10 - parking entrée Pau / ou votre hôtel palois. En bus, accompagnés de votre guide, vous partirez pour Lescar. La cathédrale romane de l’ancienne capitale du Béarn, à quelques minutes de Pau, offre au visiteur un magnifique ensemble architectural médiéval sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans un écrin de belles demeures anciennes.

Départ pour Hagetaubin près d’Arthez de Béarn, étape de la voie du Puy. La chapelle de Caubin fondée en 1154 et restaurée après les guerres de religion par le grand prieur de Saint Gilles, avait été confié à l’ordre de Malte qui en fit une commanderie très prospère.

### **Déjeuner**

Gourmand à proximité d’Orthez.

### **Après-midi**

Visite pédestre de la jolie ville d’Orthez, depuis la Tour Moncade au quartier de Départ, en passant par le Pont vieux.

Continuation en bus sur les coteaux de Jurançon jusqu’au village de Lacommande, niché au cœur du vignoble de Jurançon. Visite de l’église et de cette importante étape de la voie d’Arles. Visite dégustation à la Maison des vins de Jurançon.

Retour à Pau. Fin de nos prestations.



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**39** €/pers.  
56€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**34** €/pers.  
45€/pers. avec transport

10h

## Vignoble &amp; châteaux en Madiran

G23



Une journée au Nord-Est de Pau à la découverte du célèbre vignoble, jalonné au long de la route de la spectaculaire forteresse de Montaner et de jolis châteaux. Balades pédestres dans les vignes.

**Matinée**

*Accueil à Pau par votre guide place de la Monnaie / ou sur l'aire de péage n° 10 de l'A64 / ou votre hôtel à Pau.*

Départ pour Montaner avec arrêt à Morlaàs. Présentation de l'église et de son portail Roman du XII<sup>ème</sup> siècle.

Visite de l'imposante forteresse fébusienne de Montaner et de son donjon magnifiquement restauré.

**Déjeuner**

Déjeuner gourmand au cœur de l'appellation Madiran.

**Après-midi**

Départ pour Crouseilles dans le Vic Billh (nom ancien du Madiranaïsignifiant "Vieux Pays").

Promenade digestive dans les vignes et visite de la Cave coopérative et ses chais.

Dégustation au château.

L'excursion se poursuit vers le petit nid d'aigle d'Arricau Bordes (privé - pas de visite).

Balade pédestre avec belle vue sur un des plus beaux châteaux de la région.

Retour à Pau et fin de nos prestations.



Une version très "nature" de cette excursion peut être proposée avec le thème "Promenades au pays des orchidées" durant tout le mois de mai.

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**41** €/pers.  
62€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**34** €/pers.  
48€/pers. avec transport

## 10h Vallée d'Aspe & col de Marie Blanque

G25



Après le passage à Oloron-Sainte-Marie, la plus ancienne cité du Béarn, magnifique parcours à travers la vallée d'Aspe, entre villages traditionnels et paysages de montagne, avec comme clou de la journée, le passage en vallée d'Ossau par le col de Marie Blanque et le vaste site pastoral du Bénou.

### Matinée

Présentation de la cité d'Henri IV, puis départ pour la vallée d'Aspe. En court de route, passage à Oloron-Sainte-Marie, à la confluence des gaves d'Ossau et d'Aspe. Continuation en vallée d'Aspe jusqu'à Lescun, magnifique village de montagne aux portes des anciens royaumes de France, Navarre et Aragon. Visite et dégustation dans un saloir à fromages chez une famille de bergers.

### Déjeuner

Déjeuner "montagnard" dans un restaurant de caractère en pleine montagne.

### Après-midi

Route par la vallée et le village de Sarrance, étape de la Voie d'Arles (chemins de St-Jacques-de-Compostelle). Visite de l'église baroque et de son cloître. Un site magnifique porté par la légende et son intérêt historique.

Montée ensuite au Col de Marie Blanque (1035 m) et arrêt sur le Plateau du Benou, magnifique site pastoral, pour une petite balade pédestre avec superbe vue panoramique sur la Vallée d'Ossau. Les visiteurs pourront, lors de cette journée, déguster et acheter s'ils le souhaitent les fameux fromages du pays. Retour à Pau par Louvie Jouzon et fin de nos prestations.



*Circuit non réalisable du 01/12 au 31/03 (route non déneigée).*

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**40**€/pers.  
62€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**34**€/pers.  
48€/pers. avec transport

10h

## Splendeurs de la Vallée d'Ossau

“Le petit train d’Artouste”

G26



Groupe de  
20 à 35 personnes  
**58** €/pers.  
79€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**53** €/pers.  
65€/pers. avec transport

Circuit réalisable du 21/05 au 26/09 (période d’ouverture du petit train).

La découverte d’une des plus belles vallées des Pyrénées, comme sa voisine d’Aspe. Sanctuaire des traditions et de la vie pastorale (le fromage de brebis), mais aussi de la faune sauvage et de paysages à couper le souffle, avec en point d’orgue cette excursion face au célèbre Pic du Midi d’Ossau (2884m).

### Matinée

Accueil par votre guide à Pau, place de la Monnaie ou à l’aire de péage n°10 de l’A64 / ou votre hôtel.

Présentation de la cité d’Henri IV et départ vers la Vallée d’Ossau et les Pyrénées, avec en toile de fond le Pic du Midi d’Ossau, figure emblématique du Béarn.

Après avoir traversé des villages pittoresques, arrivée à Gabas, un des grands sanctuaires des fromages de brebis de montagne. Visite d’un des plus beaux saloirs pyrénéens. Dégustation d’excellents fromages, et possibilités d’achat.

### Déjeuner

Déjeuner “montagnard” au village.

### Après-midi

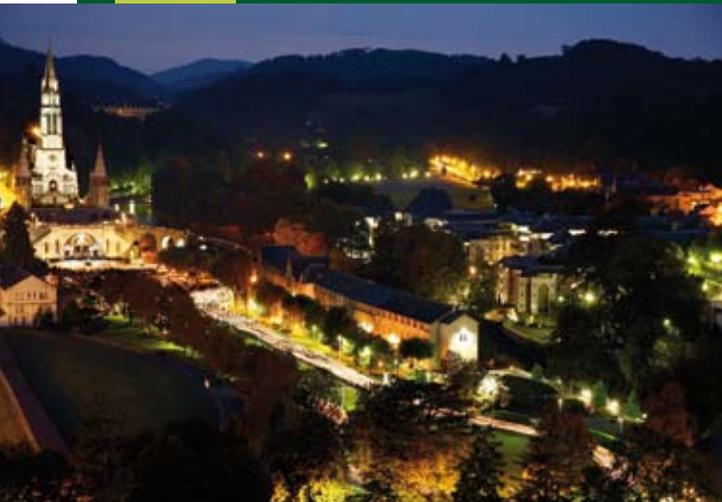
En début d’après-midi, excursion panoramique du célèbre petit train d’Artouste. Un parcours complet à 2000m d’altitude, facile, magique, au cœur de paysages de montagnes grandioses, dont le magnifique lac d’Artouste.

Descente dans la vallée.

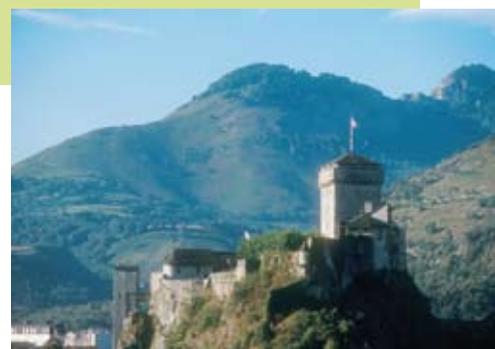
Retour à Pau et fin de nos prestations.

# 10h Lourdes, Béret & Gourmandises

G29



Un programme idéal en suivant le gave de Pau, qui relie les 2 cités touristiques, avec la visite de la cité mariale, puis la découverte de sites aussi riches et variés que la roseraie de Barbary, le musée du béret à Nay et la « Féerie gourmande » du célèbre Francis Miot, aux portes de Pau.



## Matinée

Accueil place de la Monnaie. (parking pied du Château) ou à votre hôtel.

Départ de Pau pour Lourdes. Visite des sanctuaires.

Lourdes, un des lieux de pèlerinage les plus réputés au monde reçoit plusieurs millions de visiteurs par an. A l'entrée des vallées pyrénéennes, la cité est dominée par un imposant château fort. C'est avant tout à Bernadette Soubirous que la ville doit sa célébrité. Sur 52 hectares les sanctuaires comptent 22 lieux de cultes. La grotte des apparitions constitue l'élément fondateur de cet ensemble dédié à Marie.

## Déjeuner

A quelques minutes de Lourdes, déjeuner «du terroir» dans une roseraie.

## Après-midi

A quelques minutes de Lourdes, déjeuner «du terroir» dans une Départ pour le joli bourg de Nay et le Musée du béret. Visite de l'établissement.

Les établissements Blancq-Olibet, fabricants de bérets depuis 1819 ont ouvert un musée consacré à l'histoire et la fabrication du plus célèbre couvre-chef de France ! Consacré par la mode et la haute couture, le béret ne se contente plus de traduire une identité à l'origine basco-béarnaise, puis nationale, que la célébrité a largement diffusée à travers le monde (Boutique sur place)

Enfin à quelques minutes de Nay visite de la « Féerie gourmande » Francis Miot, un des confiseurs français les plus renommés, a été élu meilleur confiturier de France à plusieurs reprises au début des années 90. Il obtint ensuite un prix en 1999 pour la création des fameuses « coucougnettes du Vert Galant ». Cette confiserie célèbre maintenant dans toute l'Europe, en a précédé bien d'autres !

Retour à Pau.

Remarque importante : la visite de la « Féerie gourmande ne peut se faire le dimanche.

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**45** €/pers.  
63€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**37** €/pers.  
48€/pers. avec transport

# Nos autres idées de circuits journée...

8h

## Journée Parcs & Jardins - Pau & environs

G21

Une journée nature à travers parcs et jardins aménagés avec raffinement. Les visites de sites pittoresques et romantiques illustrent bien l'étonnante richesse botanique de Pau et de ses environs. Balades faciles et découvertes originales pour tout public.

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**44** €/pers.  
60€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**39** €/pers.  
50€/pers. avec transport

10h

## Art roman & terroir en Madiran

G22

Une journée au Nord-Est de Pau et en lisière de Gascogne, à la découverte d'un terroir renommé pour son vin et ses volailles, mais aussi, moins connue, la richesse étonnante de son patrimoine roman et de ses églises.

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**43** €/pers.  
64€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**37** €/pers.  
49€/pers. avec transport

10h

## Escapade France - Espagne vallées d'Ossau & Tena

G27

A un peu plus d'une heure de Pau, l'Aragon et l'Espagne ! En plus du spectacle grandiose des montagnes pointant à 3000m d'altitude de chaque côté du col frontière, cette journée offre une touche d'exotisme méditerranéen, contrastant avec les sapinières et pâturages verts du versant français.

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**40** €/pers.  
63€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**35** €/pers.  
48€/pers. avec transport

10h

## Cités historiques entre-deux-Gaves

G28

Entre les deux grands gaves confluents de Pau et d'Oloron s'étire le "triangle historique" des cités médiévales béarnaises. Voies de St Jacques, donjons, remparts et citadelles jalonnent le pays de Gaston Fébus et de Jeanne d'Albret, symboles d'un Béarn souverain du Moyen-Age à la Renaissance.

Groupe de  
20 à 35 personnes  
**43** €/pers.  
67€/pers. avec transport

Groupe de  
36 à 50 personnes  
**37** €/pers.  
51€/pers. avec transport

# Service groupes à la carte

VOS DEVIS SUR  
SIMPLE DEMANDE  
(voir bulletin page 27)

Les tarifs de nos visites et circuits groupes présentés dans les pages précédentes, comprennent tous, l'accompagnement par guide touristique professionnel, les entrées des sites et visites / dégustations + le repas du midi pour les circuits journée.

Le prix "avec transport" est mentionné en option sous le prix principal.

Une raison simple à cela : une grande partie des demandes de visites et circuits proviennent d'agences de voyages, autocaristes ou clubs disposant de leur propre transport pour visiter Pau et la région.

Ces tarifs ne comprennent pas non plus l'hébergement. Notre service réceptif est organisé pour répondre à vos demandes de devis pour intégrer cette prestation dans un programme, et nous sommes à votre disposition pour effectuer toutes les réservations hôtelières.

## Le transport

L'Office de Tourisme et des Congrès de Pau travaille avec les meilleurs professionnels du transport de l'agglomération paloise. Ceci nous permet :

- D'effectuer la réservation de cars pour tous nos circuits et visites, en dehors des visites pédestres centre-ville : du simple tour de Pau panoramique jusqu'à l'excursion pyrénéenne à la frontière espagnole.
- De proposer la gamme complète de cars de tourisme "grand confort" : 20, 30 ou 50 places, suivant la taille du groupe et le type de parcours défini.

## L'hébergement

L'agglomération paloise offre un parc important de 48 hôtels et 1900 chambres. (Référence demande catalogue p. 35).

Une gamme complète des catégories et confort est disponible avec 2 hôtels 4\*\*\*\* luxe / 10 hôtels 3\*\*\* / 24 hôtels 2\*\* et 13 hôtels 1\* ou TSE.

Notre service groupes peut effectuer toutes vos réservations, en vous conseillant sur les établissements adaptés à votre demande, et sur leur situation - centre ville, périphérie, ou pleine campagne.

## Les programmes combinés ou à la carte

Nos circuits 1/2 journée ou journée, peuvent se combiner sur plusieurs jours pour réaliser un programme complet de découverte de Pau et de la région.

Quelques exemples :

- 2 jours : journée Henri IV (Pau et Jurançon), suivie d'une journée Pyrénées (Vallée d'Aspe ou Vallée d'Ossau)
- 3 jours : journée visite de Pau, suivie d'une journée Jurançon + une journée Madiran, sur le thème des vignobles et du patrimoine.
- 3 jours : journée visite de Pau, suivie d'une journée Pyrénées (vallée d'Aspe ou vallée d'Ossau) + une journée Pays Basque sur les chemins de St-Jacques-de-Compostelle.

*La situation stratégique privilégiée de Pau - à quelques kilomètres seulement des vignobles, de la montagne ou de Lourdes, à un peu plus d'une heure de l'Espagne ou de la côte basque - permet d'effectuer ce type de programme "à la journée", en effectuant en boucle (ou aller/retour) les circuits depuis votre hôtel à Pau. Mais nous pouvons aussi vous proposer un circuit itinérant à la carte au départ de Pau, sur plusieurs étapes, avec les mêmes thèmes et les mêmes sites touristiques, en réservant le dîner et la nuit en dehors de l'agglomération paloise.*

# Tourisme d'affaires et d'entreprises

**P**au-Pyrénées est une destination d'affaires à part entière depuis les années 60/70. Le tissu économique local (pétrochimie, mécanique de pointe, aéronautique, agro alimentaire, recherche...), avec ses antennes nationales et internationales, constitue le cœur "historique" de ce type de tourisme.

Deux éléments déterminants sont venus récemment amplifier cette vocation, la création du Palais Beaumont centre de congrès historique (*norme HCCE*) ouvert en 2000, et l'inauguration de deux hôtels 4\*\*\*\* en 2004.

Dans ce cadre, auquel s'ajoute un environnement naturel et culturel exceptionnel, l'Office de Tourisme et des Congrès peut vous garantir des prestations sur mesure et de qualité pour vos entreprises ou vos invités, avec le petit plus "couleur locale" qui marque notre destination pyrénéenne : ici l'accueil et la convivialité ont un sens, et font partie de l'art de vivre.



Pour toutes demandes  
de congrès et séminaires,  
UNE SEULE ADRESSE :

## Groupes incentive, accueils VIP's

Pau-Pyrénées est une destination particulièrement adaptée pour ce type de séjours.

Autour d'une base hôtelière 3\*\*\* et 4\*\*\*\* d'excellent niveau, s'ouvre un véritable "terrain de jeux" accessible en quelques minutes, et une déclinaison complète de prestations à portée de main, que nous nous chargeons de mettre en scène :

- des activités de pleine nature : golf, cheval, randonnée, VTT, eaux-vives, ski...
- des prestations hors-normes : survol en hélicoptère des Pyrénées, circuit automobile Pau-Arnos, saut en parachute face aux Pyrénées, randonnée en 4x4 dans les vignes...
- des soirées inoubliables avec lieux et animations d'exception : Musée National du château de Pau, Hippodrome, villas anglaises, chais de vigneron, partie de pelote au Jaï Alai, balade en calèches XIX<sup>ème</sup>, chants pyrénéens, bandas...
- des événements majeurs pour intégrer votre opération : Grand Prix Automobile, Grands Prix Hippiques, Carnaval Béarnais, Coupe du Monde de Concours Complet d'équitation.
- des transports adaptés sur mesure : cars de tourisme "grand confort", minibus 9 places ou monospaces luxe 7 places, 4x4 auto conduits type Santana.

## Fiches produits-type sur simple demande !

### Congrès, séminaires

*A Pau, une seule porte d'entrée pour vos congrès et séminaires !*

L'Office de Tourisme et des Congrès regroupe dans une même équipe les 2 services :

- **Le Palais Beaumont** pour la réception de votre opération, salles, matériel, traiteur...
- **Le service réceptif** pour la réservation hôtelière et "l'environnement" de l'opération :
  - Hébergement : à votre disposition, un parc de 47 hôtels (1 à 4\*\*\*\*) et 1900 chambres. Liste complète + devis congrès sur mesure.
  - Service de navettes aéroport / SNCF et hôtels / centre de congrès
  - visites / excursions : voir circuits groupes de la brochure ou "à la carte"

#### Le Palais Beaumont

Centre de congrès - Parc Beaumont - 64000 PAU  
Tel : +33 (0)5 59 11 20 00 / Fax : +33 (0)5 59 11 20 01 / [www.paucc.com](http://www.paucc.com)

CIRCUITS  
INDIVIDUELS

WE

3 jours  
2 nuits

## Week-end Évasion citadine à Pau

Un week-end dans le Sud-Ouest, au pied des Pyrénées : venez découvrir la cité royale de Pau, son patrimoine historique, ses parcs aux essences subtropicales, ses boutiques et produits du terroir, ses terrasses de café face aux montagnes, tous les ingrédients réunis pour une évasion et un dépaysement garantis.

3 jours  
2 nuits

### Week-end "formule libre"



**Notre Coup de Cœur !**  
Formule journée libre (aucune visite réservée) spécialement adaptée aux événements programmés à l'année dans l'agglomération Pau-Pyrénées. Le dîner gourmand dans le cadre prestigieux du Palais Beaumont.

### S spécial événements Pau 2010

Plusieurs événements marquent la ville de Pau cette année 2010. Profitez de l'occasion pour combiner cette formule week-end découverte et détente, avec la participation à un événement majeur. Nous avons conçu des formules spéciales individuelles (à partir de 2 personnes) à l'occasion de 3 grandes manifestations : le spectacle des « illuminations du château » (année Henri IV), les Championnats du Monde de pelote basque et les Floralies Nationales.

Fiches-produits avec programme spécial + dates sur simple demande au 05 59 27 17 49 ou sur le site : [www.tourismepau.com](http://www.tourismepau.com)

Prix  
par personne  
(code I-01)

3 jours / 2 nuits (arrivée après midi du 1 <sup>er</sup> jour)	2**	3***	4****
Base chambre double	135 €	175 €	260 €
Supplément chambre simple	+40 €	+50 €	+100 €

Dîner vendredi et nuit du dimanche soir en option

#### Ce prix comprend :

- 2 nuits / petit-déjeuners en hôtel 2\*\*, 3\*\*\* ou 4\*\*\*\* luxe en centre ville
- 1 dîner gourmand aux "Terrasses de Beaumont" le samedi soir
- le carnet de visite : plan de ville, documents touristiques, adresses shopping

#### Ce prix ne comprend pas :

- les visites (libres), ainsi que les repas non mentionnés
- le transport d'accès jusqu'à votre hôtel à Pau
- l'assurance annulation 3% du montant du séjour

Validité : Toute l'année, du vendredi soir au dimanche soir.

#### Vendredi

- Installation à l'hôtel à partir de 16h.
- Nuit et petit déjeuner (dîner en option ou libre).

#### Samedi

- Journée libre.
- Soir : dîner gourmand avec spécialités régionales de saison.
- Nuit à l'hôtel et petit-déjeuner.

#### Dimanche

- Journée libre.



3 jours  
2 nuits

## Séjour Golf à Pau Au pied des Pyrénées



Profitez d'un WE pour découvrir l'atmosphère incomparable des golfs de Pau, au pied des Pyrénées : tout d'abord l'illustre Pau Golf Club, plus vieux golf du continent européen, créé en 1856, avec son ambiance "so british" ; un parcours historique au cœur de la ville, technique aussi, à ne pas manquer ! Aux portes de la ville ensuite, le blue green d'Artiguelouve, golf plus récent, avec son site magnifique constellé de palmiers et plans d'eau. Ce vaste parcours, de renommée internationale et tout en longueur, borde le Gave de Pau. Juste à côté du golf, une escapade vous mènera dans le vignoble de Jurançon, pour déguster des nectars merveilleux. Enfin, le charme de la cité d'Henri IV se dévoilera, avec son château, ses parcs et le célèbre boulevard des Pyrénées, qui lui donnent cette marque de villégiature reconnue depuis le 19<sup>ème</sup> siècle.

- Arrivée le vendredi après midi. Fin de prestations le dimanche après midi.
- Réduction golf pour couple : - 30€
- Pau Golf Club accessible en bus, depuis le centre ville. Véhicule nécessaire (ou taxi) pour le blue green d'Artiguelouve et le vignoble
- Location par nos soins d'un véhicule type B : + 50€/par jour

Prix  
par personne  
(code I-04)

<b>3 jours / 2 nuits</b> (arrivée après midi du 1 <sup>er</sup> jour)		<b>2**</b>	<b>3***</b>	<b>4****</b>
Base chambre	du 01/04 au 31/10	<b>220 €</b>	<b>260 €</b>	<b>350 €</b>
double	du 01/11 au 31/03	<b>200 €</b>	<b>240 €</b>	<b>330 €</b>
Supplément chambre simple		<b>+50 €</b>	<b>+60 €</b>	<b>+110 €</b>

### Ce prix comprend :

- Le logement 2 nuits avec petit-déjeuner - chambre double en hôtel 2\*\*, 3\*\*\* ou 4\*\*\*\*
- La réservation et accès aux deux parcours de golf 18 trous
- La visite dégustation dans un domaine de Jurançon
- Le carnet de visite : plan de ville, documents touristiques, adresses shopping

### Ce prix ne comprend pas :

- Les repas
- Les transports d'accès et internes au séjour
- L'assurance annulation - assistance rapatriement, 3% du montant du séjour

Le choix des golfs et horaires s'effectue à la réservation, en fonction des plannings.

**P**au Golf Club : 18 trous, 5314 m, tracé par l'architecte Willy Dunn. Parcours technique, situé dans le prolongement du Parc du Château et en bordure de rivière, avec végétation centenaire. Practice offert.

**B**lue green Artiguelouve : 18 trous, 5639 m, tracé par Jean Garaïalde. Terrain de plaine avec de nombreux "dog-legs", plans d'eau et grands greens. Un premier tiers étroit et tactique dans un secteur boisé, les 2/3 restant sur un terrain large, propice aux longs coups.

### Prestations complémentaires

- Hébergement avec 3 niveaux de confort (\*\*, \*\*\* et \*\*\*\*), hôtels de caractère tous situés en ville : grand choix de restaurants autour, bars et Casino.
- Visite et dégustation dans un domaine de Jurançon réservée le samedi, fin d'après midi.



CIRCUITS  
INDIVIDUELS

WE

3 jours  
2 nuits

Week-end

## Pau & le vignoble du Jurançon

L'escapade idéale pour découvrir toute la richesse d'une ville et de son terroir.

D'abord la journée à Pau pour flâner dans les ruelles près du château, se détendre dans un parc aux essences exotiques ; ensuite l'arrêt dans les jolis sites de Lescar et Lacommande, étapes de la Voie d'Arles vers St Jacques. Et puis, aux portes de la cité d'Henri IV, la découverte magique d'un vignoble, à la fois petit et renommé, produisant des nectars merveilleux et séducteurs. Là, longeant un chemin bordé de vignes, face aux Pyrénées, vous réaliserez que le bonheur est dans... les coteaux du Jurançon !

3 jours  
2 nuits

## Pau & le vignoble du Jurançon



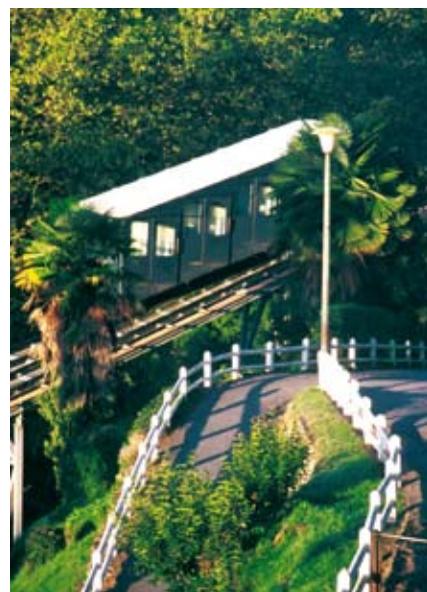
### Notre Coup de Cœur !

Le charme de Pau entre château, marché gourmand et flânerie dans les parcs.

Le dîner dans le cadre prestigieux du Palais Beaumont.

La qualité des dégustations et la chaleur de l'accueil chez de vrais vigneron.

Les paysages magnifiques du vignoble et du piémont pyrénéen.





### Vendredi

- Installation à l'hôtel à partir de 16h
- Nuit et petit-déjeuner (dîner en option ou libre)

### Samedi

- Matinée : balade audio-guidée "cité pack" du centre-ville avec visite du Musée National du Château de Pau, puis du marché, haut en couleurs et très animé le samedi.
- Midi : déjeuner libre en centre-ville.
- Après-midi : balade / détente dans les parcs et jardins de la ville (parcours détaillé fourni), puis shopping libre.
- Soir : dîner gourmand avec spécialités régionales de saison.
- Nuit à l'hôtel et petit-déjeuner.

### Dimanche

- Matinée avec véhicule : arrêt au cœur de la cité de Lescar et visite de la cathédrale. Départ pour la route des vins avec premier arrêt dégustation chez un vigneron de Monein / Cuqueron.
- Midi : Déjeuner dans une auberge au cœur des coteaux
- L'après-midi : découverte du village de Lacommande (église et commanderie classées). Très belle route buissonnière à travers le vignoble pour rejoindre le quartier de Chapelle-de Rousse à Jurançon : deuxième arrêt dégustation. Retour à Pau.

Prix  
par personne  
(code I-03)

3 jours / 2 nuits (arrivée après midi du 1 <sup>er</sup> jour)	2**	3***	4****
Base chambre double	185 €	225 €	300 €
Supplément chambre simple	+40 €	+50 €	+100 €

*Dîner vendredi et nuit du dimanche soir en option*

#### Ce prix comprend :

- 2 nuits / petit-déjeuners en hôtel 2\*\*, 3\*\*\* ou 4\*\*\*\* luxe en centre ville
- 1 dîner gourmand aux "Terrasses de Beaumont" le samedi soir
- le déjeuner en auberge le dimanche
- le "Cité Pack" : visite audio guidée du centre historique de la ville

#### Ce prix ne comprend pas :

- la visite du château de Pau + les 2 visites dégustations de Jurançon
- le carnet de route complet : bonnes adresses shopping et détente à Pau, itinéraire balade parcs et jardins, parcours auto dans le vignoble

#### Ce prix ne comprend pas :

- les repas non mentionnés
- le transport d'accès jusqu'à votre hôtel à Pau
- l'assurance annulation 3% du montant du séjour
- la location d'un véhicule type B le dimanche +50€

**Validité : Toute l'année, du vendredi soir au dimanche soir.**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - à consommer avec modération

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉSERVATION - GROUPES

1 - Les offices de tourisme autorisés dans le cadre de la loi du 13 Juillet 1992 peuvent assurer la réservation et la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil, d'intérêt général dans leur zone d'intervention.

Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations.

## 2 - Tarifs

Les prix des visites et circuits s'entendent TTC, par personne. Ils sont prévus taxes et services compris, révisables en cas de fluctuations d'ordre économique (forte augmentation de carburant et transport par exemple), et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

Tous les prix sont calculés sur les bases de 15 à 24 personnes, 25 à 35 personnes et 36 à 50 personnes. Devis sur commande pour les groupes inférieurs à 25 personnes.

Le détail des prestations comprises dans les tarifs figure en début de brochure, dans la présentation générale des tarifs et prestations.

### Les prix n'incluent jamais :

- le transport depuis votre région (ou pays) vers Pau et retour.
- les dépenses personnelles.
- l'assurance annulation / rapatriement groupes (voir conditions d'annulation et assurances rubriques suivantes n°8 et 9).

## 3 - Réservations

Avant d'effectuer votre réservation définitive vous pouvez prendre une option par téléphone. Celle-ci ne peut en aucun cas être considérée comme une réservation. *La réservation devient ferme au retour du bulletin de réservation joint, signé par le client et impérativement accompagné d'un acompte de 30% du montant total de la prestation.*

## 4 - Règlement

Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme de Pau sur présentation de sa facture, *le solde restant dû, au plus tard 16 jours avant le début de la prestation, avec l'envoi par fax ou par mail de la liste complète des participants.*

- en cas d'inscription à moins de 16 jours du début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.
- le client n'ayant pas respecté ces dispositions est considéré comme ayant annulé sa commande. Dès lors, aucun remboursement ne sera effectué, sauf accord préalable entre les deux parties.
- pour les clients étrangers, l'Office de

Tourisme accepte les mandats internationaux, les virements bancaires, chèques, eurochèques ; cependant, un supplément de 20 € correspondant aux frais bancaires sera facturé.

## 5 - Documents émis :

Par retour du courrier, un dossier vous sera adressé. Celui-ci comporte une fiche technique et/ou un bon d'échange (avec horaires, lieu de rendez-vous,...) ainsi que votre facture et le contrat d'assurance annulation / rapatriement.

Jusqu'au 16<sup>ème</sup> jour avant la prestation, une facture pro forma pourra remplacer la facture définitive, dans l'éventualité d'ajustement du nombre de participants et du montant total de la facture, après accord préalable entre les deux parties.

Au 16<sup>ème</sup> jour, dans tous les cas, la facture définitive sera établie par nos soins, après envoi par fax ou par mail, de la liste complète des participants, par le responsable du groupe (ou de l'organisme).

## 6 - Arrivée et Départ

Le groupe doit se présenter au jour et heure précisés sur la fiche technique et/ou le bon d'échange.

En cas d'arrivée tardive ou différée, d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le service réservation groupes au 05 59 27 27 08.

La prestation sera écourtée du temps du retard. Au-delà d'une heure de retard, la prestation pourra être annulée et facturée en totalité.

## 7 - Modification par l'Office de Tourisme de Pau, d'un élément substantiel du contrat :

Se reporter aux articles 97, 101 et 103 des conditions générales de vente.

- le client a la possibilité soit de résilier son contrat et d'obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter la modification du contrat proposée par le vendeur, ce qui entraînera un avenant précisant les modifications apportées et sera signé par les deux parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client. Si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.
- l'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier les circuits après en avoir avisé au préalable son client.

## 8 - En cas d'annulation du fait du

**client**, celle-ci doit être notifiée par lettre recommandée ou fax à l'Office de Tourisme. La date du document est le seul élément pris en compte pour l'annulation définitive. L'annulation émanant du client entraîne, hors les frais d'assurance, les retenues suivantes :

- à plus de 30 jours : des frais de dossier d'un montant de 50 €
- entre le 30<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> jour : 30% du montant de la prestation ;
- entre le 15<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour : 50% du montant de la prestation ;
- entre le 7<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour inclus : 75% du montant de la prestation ;
- à moins de 2 jours : 90% du montant de la prestation.

En cas de non présentation ou d'interruption du groupe, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf si le motif est couvert par l'assurance annulation dont peut bénéficier le client.

## 9 - Assurances

Chaque participant du groupe est responsable de tous les dommages qu'il occasionne, et doit être couvert lui-même par une assurance Responsabilité Civile, personnelle ou contractée par le groupe.

A l'inscription, il vous est proposé une assurance annulation / rapatriement groupes (domiciliés en France) couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Cette assurance souscrite à ELVIA s'élève à 2,5% du montant total (informations et formulaires sur demande).

L'assurance annulation est automatiquement proposée. En cas de refus par le client, celui-ci devra signer un formulaire fourni par nos soins, déchargeant l'Office de Tourisme de la couverture des frais d'annulation éventuels retenus et non remboursés au client (voir rubrique n°8 ci-dessus).

## 10 - Litiges/Compétences

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme, seul compétant pour émettre une décision sur les litiges au plus tard 8 jours après la fin de la prestation. En cas de désaccord, tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement, les options de la réservation ou du contrat, seront de la compétence des tribunaux administratifs de Pau. Seul le texte français de ce document fera foi. Le comptable et signataire est le Trésorier Municipal de Pau, 4, rue Henri IV - 64000 PAU, agent comptable de l'Office de Tourisme et des Congrès, n° codique : 064026.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉSERVATION - INDIVIDUEL

**1 - Les offices de tourisme autorisés** dans le cadre de la loi du 13 Juillet 1992 peuvent assurer la réservation et la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil, d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations.

## **2 - Tarifs**

Les prix des séjours et circuits s'entendent nets, par personne.

Ils sont révisables en cas de fluctuations d'ordre économique (forte augmentation de transport par exemple), et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

Le détail des prestations comprises dans les tarifs figure sur les fiches techniques de chaque séjour.

### Les prix n'incluent jamais :

- le transport depuis votre région ou pays, jusqu'à l'hôtel et retour.
- les dépenses personnelles
- l'assurance annulation 3%

## **3 - Réservations**

Avant d'effectuer votre réservation définitive vous pouvez prendre une option par téléphone. Celle-ci ne peut en aucun cas être considérée comme une réservation.

*La réservation devient ferme au retour du bulletin de réservation joint, signé par le client, impérativement accompagné d'un acompte de 30% du montant total.*

## **4 - Règlement**

Le client s'engage formellement à verser à l'Office de Tourisme de Pau sur présentation de sa facture, *le solde restant dû, au plus tard 30 jours avant le début de la prestation.*

- en cas d'inscription à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.
- le client n'ayant pas respecté ces dispositions est considéré comme ayant annulé sa commande. Dès lors, aucun remboursement ne sera effectué, sauf accord préalable entre les deux parties.
- pour les clients étrangers, l'Office de Tourisme accepte les mandats internationaux et les virements bancaires. Les chèques et eurochèques sont acceptés, avec un supplément de 20 € facturé correspondant aux frais bancaires.

## **5 - Documents émis :**

Par retour du courrier, un dossier vous sera adressé. Celui-ci comporte une fiche technique et les bons d'échange correspondant aux prestations réservées (horaires, lieu de rendez-vous,...) ainsi que votre facture et le contrat d'assurance annulation / rapatriement.

## **6 - Arrivée et Départ**

En cas d'arrivée tardive ou différée, d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le service réservation de l'Office de Tourisme au 05 59 27 17 49.

Concernant les départs, et sauf information contraire, les chambres occupées doivent être libérées le dernier jour du séjour, avant 12h.

Par contre il est prévu, dans les hôtels, un local de dépôt des bagages pour la durée de l'après-midi du même jour.

## **7 - Modification par l'Office de Tourisme de Pau, d'un élément substantiel du contrat :**

Se reporter aux articles 97, 101 et 103 des conditions générales de vente.

- le client a la possibilité soit de résilier son contrat et d'obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées, soit d'accepter la modification du contrat proposée par le vendeur, ce qui entraînera un avenant précisant les modifications apportées et sera signé par les deux parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client. Si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu sera restitué au client avant le début de la prestation.
- l'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier le séjour après en avoir avisé au préalable son client.

## **8 - En cas d'annulation du fait du client, celle-ci doit être notifiée :**

- Si possible immédiatement par téléphone, télécopie ou mail au service réservation de l'Office de Tourisme, pour information provisoire.
- Dans tous les cas, par lettre recommandée au service réservation de l'Office de Tourisme.

**La date du document est le seul élément pris en compte pour l'annulation définitive.** L'annulation émanant du client entraîne, hors les frais d'assurance, les retenues suivantes :

- à plus de 30 jours : des frais de dossier non remboursables par l'assurance,

d'un montant de 20 €

- entre le 30<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> jour : 30% du montant de la prestation
- entre le 15<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour : 50% du montant de la prestation
- entre le 7<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour inclus : 75% du montant de la prestation
- à moins de 2 jours : 90% du montant de la prestation.

En cas de non présentation le jour même ou d'interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf si le motif est couvert par l'assurance annulation / rapatriement dont peut bénéficier le client, et après accord préalable de celle-ci (voir numéro de téléphone d'urgence dans le contrat remis à l'inscription).

## **9 - Assurances**

A l'inscription, il vous est proposé une assurance annulation / rapatriement (pour les personnes domiciliées en France) couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Cette assurance souscrite à ELVIA s'élève à 3 % du montant total (informations sur demande).

L'assurance annulation est automatiquement proposée. En cas de refus par le client, celui-ci devra signer un formulaire fourni par nos soins, déchargeant l'Office de Tourisme de la couverture des frais d'annulation éventuels retenus et non remboursés au client (voir rubrique n°8 ci-dessus).

## **10 - Litiges/Compétences**

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée par lettre recommandée à l'Office de Tourisme, seul compétant pour émettre une décision sur les litiges au plus tard 8 jours après la fin de la prestation. En cas de désaccord, tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement, les options de la réservation ou du contrat, seront de la compétence des tribunaux administratifs de Pau. Seul le texte français de ce document fera foi.

Le comptable et signataire est le Trésorier Municipal de Pau, 4, rue Henri IV - 64000 PAU, agent comptable de l'Office de Tourisme et des Congrès, n° codique : 064026.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Extrait du décret n° 94490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours (J.O. du 17 juin 1994).

article 95 - sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 sus-visée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donne lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article 96 – préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tel que :

- 1° la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° les repas fournis ;
- 4° la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait, ou éventuellement disponibles, moyennant un supplément de prix ;
- 7° la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation de voyage ou de séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat, ainsi que le calendrier du paiement du solde ;
- 9° les modalités de révision des prix tels que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10° les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102, et 103 ci-après ;
- 12° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97 – l'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 98 – le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° le nombre de repas fournis ;
- 6° l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9° l'indication, s'il y a lieu des redevances ou taxes afférentes à certains services tels que : taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire des services concernés ;
- 13° la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;
- 14° les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;
- 16° les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
  - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 – l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 – lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul tant à la hausse qu'à la baisse des variations de prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant sur le contrat.

Art. 101 – lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 – dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat, et sans pénalité, des sommes versées : l'acheteur reçoit dans ce cas une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour l'objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 – lorsque après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix du transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

# DEMANDE DE CATALOGUE HÉBERGEMENTS

Madame       Mademoiselle       Monsieur

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

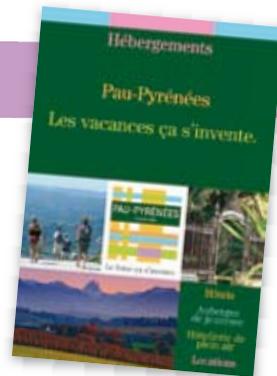
Code Postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... Courriel.....

Conformément à la loi : "Informatique et liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'information, de rectification et de retrait sur les informations personnelles vous concernant et dont l'Office de Tourisme et des Congrès est destinataire.

Ces informations sont susceptibles d'être transmises à d'autres sociétés, sauf refus de votre part.

"Si vous ne souhaitez pas que les informations que vous nous communiquez soient transmises par notre intermédiaire à d'autres sociétés, cochez la case.



## BULLETIN PRÉ-RÉSERVATION GROUPES

Nom du groupe / organisme.....

Nom / qualité du responsable.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone..... Fax..... Courriel.....

1/ Intitulé visite / circuit..... Code.....

Dates visite / circuit..... Nombre participants.....

### 2/ Demande "à la carte" avec souhaits particuliers

(détaillez : avec transport ou prévu par vos soins, combinaison sur plusieurs jours, hébergement, etc.) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- L'Office de Tourisme et des Congrès de Pau, organisme local de tourisme, de forme EPIC est titulaire de l'autorisation préfectorale n° : AU.064.96.0001
- L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de AGF Ranque : 46, boulevard Champetier de Ribes 64 000 Pau - B66F2114
- La garantie financière est apportée par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : 6, rue Villarde de Joyeux - 75017 Paris
- N° Siret : 30127338900017 - Code APE : 633Z

**BULLETIN À  
NOUS RENVOYER  
PAR COURRIER  
OU FAX**



**Accueil et information des offices de tourisme et syndicats d'initiative**

Cette marque prouve la conformité à la norme NF X 50-730 et aux règles de certification NF237, et garantit que la facilité d'accès, l'accueil des clients sur place, par téléphone et par courrier, l'aménagement des locaux, les informations mises à disposition et consultables,

la disponibilité, la compétence et la formation du personnel, la gestion de la satisfaction des clients sont contrôlés par AFNOR CERTIFICATION

11, rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

Office de Tourisme et des Congrès \*\*\*\*

Place Royale - 64000 Pau - France

Tél. +33 (0)5 59 27 27 08 / Fax : +33 (0)5 59 27 66 63

Service réceptif Tél. +33 (0)5 59 27 17 49

Courriel : [receptif@tourismepau.fr](mailto:receptif@tourismepau.fr) - Site : [www.tourismepau.com](http://www.tourismepau.com)